CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Asse et Boiron

Rapport d'activités du Conseil d'établissement (CEt)

Législature 2021–2026

1. Organisation générale

1.1 Séances

La séance constitutive du Conseil d'établissement (CEt), incluant la nomination de la présidence et du secrétariat, s'est tenue le **11 mai 2022**.

Durant la législature, le CEt s'est réuni régulièrement, à un rythme de trois à quatre séances annuelles, permettant d'assurer un suivi continu des thématiques abordées et d'inscrire les réflexions dans la durée. Chaque séance durait entre deux heures et deux heures trente.

Calendrier des séances :

- **2022** : 11 mai, 7 septembre, 2 novembre
- **2023** : 11 janvier, 3 mai, 31 août, 9 novembre
- **2024** : 1er février, 16 mai, 29 août, 27 novembre
- **2025** : 5 février, 5 juin, 28 août, 29 octobre
- **2026** : 28 janvier, 29 avril

1.2 Composition

Le CEt est composé de quatre quarts : autorités locales, école, milieux concernés et parents.

Quart représentantes des autorités intercommunales

- **Sandrine Kilchenmann** (CoDir AEE, Municipale à Gingins)
- **Dominique Bory** (CoDir AEE, Municipale à La Rippe)**,** puis **Pascaline Keller** (Municipale à Borex)
- **Gaëlle Miani (**Conseil intercommunal AEE, conseillère communale à Eysins)

- **Marie-Eve Varela,** puis **Florence Penard** (Conseil intercommunal AEE, conseillère communale à La Rippe)

Quart représentants des professionnels actifs au sein de l'ESEP

- **Philippe Ducommun-dit-Boudry** (directeur), **Gilles Dutruy** (enseignant primaire, doyen 4–8P)**, puis Jean-Frédéric Favre** (doyen chargé de direction)
- **Consuelo Job** (enseignante primaire et déléguée PSPS) et **Guillaume Héritier** (enseignant secondaire I et délégué PSPS)
- **Fabrizio Quaglia** (enseignant)**,** puis **Martial Girardet** (enseignant, doyen secondaire I VP)
- **Claire Girardet, puis Julie Collignon** (enseignantes primaires)

Quart représentants des associations ou organisations locales concernées par la vie de l'ESEP

- **Alicia Perego** (Domaine Sous-Cor, école à la ferme)
- **Gianluca Allaria** (Tennis Club Chéserex-Gingins)**,** puis **Bénédicte Bruttin** (APE Asse et Boiron)
- **Sarah Loutenbach** (accueil parascolaire AEE)
- **Marie Karasiewisz** (bibliothèque ESEP)

Quart représentants des parents d'élèves de l'ESEP

- **Virginie Otto** (La Rippe)
- **Aline Elmer** (La Rippe)**, Joan Goulley** (Chéserex/Begnins)**, puis Marie-Christel Ciliberto** (Eysins)
- **Elise Cubizolles-Ganci** (Gingins)**, puis Lidia Piaget** (Chéserex)
- **Claudia Camuset** (La Rippe)**, puis Alessandro Magagna** (Eysins)

1.3 Présidence et secrétariat

La présidence et le secrétariat ont assuré la continuité des travaux, la préparation des séances et la circulation de l'information entre les membres et les instances partenaires.

- **Présidente** : Gaëlle Miani
- **Vice-présidente** : Sandrine Kilchenmann
- **Secrétariat** :
    - Elise Cubizolles-Ganci
    - Virginie Otto (secrétaire adjointe, puis secrétaire)

2. Rôle et fonctionnement du CEt

Le Conseil d'établissement constitue une **instance de dialogue, de concertation et de mise en relation** entre les différents acteurs de la vie scolaire. Il ne se substitue pas aux organes décisionnels ni aux structures opérationnelles, mais permet :

- de **faire remonter des préoccupations** issues des différents quarts ;

- de **mettre en discussion des thématiques transversales** ;
- de **clarifier les rôles et responsabilités** des différents acteurs ;
- de **formuler des propositions ou recommandations** à destination des instances compétentes.

Dans cette perspective, le CEt agit avant tout comme un **espace d'échange structuré**, favorisant la compréhension mutuelle et la circulation de l'information.

2.1 Travail de clarification initial

Lors de la séance constitutive, les membres ont engagé un travail approfondi de clarification de leur rôle, en s'appuyant sur le règlement du CEt.

Ce travail a abouti à :

- un document formalisant la compréhension partagée des **missions et compétences du CEt** ;
- l'identification de **thématiques prioritaires par année scolaire** ;
- une volonté affirmée de renforcer la lisibilité du CEt auprès des parents et des partenaires.

2.2 Outils et structuration

Afin de soutenir son fonctionnement, le CEt a développé plusieurs outils :

- création de deux **adresses électroniques dédiées**, une pour la présidence et l'autre pour le quart parents, facilitant la communication, notamment avec les parents ;
- élaboration d'un **organigramme des acteurs de la vie scolaire**, permettant de mieux comprendre les rôles respectifs et les acronymes (école, APE, UAPE, AEE, etc.) ;
- production d'un **tableau comparatif distinguant le rôle du quart parents et celui de l'APE**, afin d'éviter les confusions fréquentes ;
- mise à disposition publique des **procès-verbaux**, garantissant transparence et accessibilité.

Ces documents constituent aujourd'hui des références utiles pour les membres actuels et futurs.

3. Thématiques abordées et contributions du CEt

Au cours de la législature, le CEt a traité un large éventail de thématiques. Son rôle a consisté à **mettre ces sujets en discussion, à croiser les points de vue et à éclairer les décisions prises par les instances compétentes**.

3.1 Communication et participation

Le CEt a contribué à renforcer les liens entre les différents acteurs :

- présentation régulière de son rôle lors des **assemblées de parents** et **des réunions de parents, animées respectivement par le quart parent** et **par le directeur ou un membre du conseil de direction de l'ESEP** ;

- échanges avec le **Conseil des élèves**, favorisant la participation des élèves à la vie de l'établissement ;
- intégration des communications du CEt à l'ordre du jour du **Conseil intercommunal**, améliorant la circulation de l'information ;
- clarification des relations entre le CEt et l'APE, avec l'appui d'une expertise externe.

Ces actions ont permis de mieux situer le CEt dans l'écosystème institutionnel.

3.2 Organisation de la vie scolaire

Plusieurs sujets liés au fonctionnement quotidien de l'école ont été discutés :

- calendrier scolaire (notamment la demi-journée précédant l'Ascension) et le besoin d'un service de garde sur cette demi-journée ;
- conditions d'accueil des élèves en dehors du temps scolaire ;
- articulation entre école, transports scolaires, UAPE et responsabilités parentales ;
- suivi des demandes du Conseil des élèves.

Le CEt a permis de **mettre en lumière certaines zones de responsabilité partagée**, parfois sources d'incompréhension, et d'encourager leur clarification.

3.3 Conditions d'apprentissage et infrastructures

Les discussions ont porté sur :

- le renouvellement des équipements numériques ;
- l'introduction des tableaux interactifs ;
- l'accès au réseau informatique et à internet ;
- la question récurrente des casiers.

Dans ce cadre, le CEt a joué un rôle de **mise en perspective des besoins** et **de relais**.

3.4 Vie quotidienne des élèves

Les échanges ont également porté sur des aspects concrets du quotidien :

- utilisation des téléphones portables (notamment sur le site de Crassier-Borex) ;
- organisation de la pause de midi ;
- fréquentation et fonctionnement du Bo'Resto ;
- accès à des espaces alternatifs comme la bibliothèque.

Ces discussions ont parfois fait émerger des **positions divergentes**, illustrant la diversité des attentes et des réalités vécues.

3.5 Projets et initiatives

Le CEt a été un lieu d'émergence et de discussion de diverses idées :

- développement de cours facultatifs ;
- projets liés au sport, à la nature ou à la citoyenneté ;
- mise en place du projet LIFT.

Tous les projets n'ont pas pu être concrétisés, notamment pour des raisons budgétaires ou organisationnelles. Le rôle du CEt a été ici de **faire émerger et circuler les idées**, plutôt que de les porter directement.

3.7 Inclusion et besoins spécifiques

La question de l'accompagnement des élèves à besoins particuliers, notamment dans le cadre parascolaire, a été abordée.

3.8 Climat scolaire et enjeux sociaux

Certaines discussions ont porté sur des situations sensibles (conflits entre élèves, perception du harcèlement).

Ces échanges ont mis en évidence :

- l'importance de la **communication avec les parents** ;
- la nécessité de **respecter la confidentialité** ;
- les limites du rôle du CEt face à des situations individuelles.

Le CEt a contribué à **poser un cadre de réflexion**, sans se substituer aux acteurs directement concernés.

4. Apports externes

Marie-Pierre Van Mullem, présidente de l'APE Vaud, le 11 janvier 2023.

Chrystel Schrutt, éducatrice qui chapeaute l'équipe chargée de l'encadrement pendant la pause de midi.

<u>Président·es du conseil des élèves</u>

Gabriel Bianchi, le 5 mai 2023

Laila Ribeiro, le 1er février 2024

Hayden Barros, le 28 janvier 2026

Martial Girardet, doyen responsable du Conseil des élèves à l'ESEP, le 5 mai 2023

Jo Brady et **Bénédicte Bruttin**, présidente et secrétaire de l'APE Asse et Boiron, le 29 août 2024

L'invitation d'intervenant·e·s externes a enrichi les travaux du CEt en apportant :

- des éclairages spécialisés ;
- des retours d'expérience ;
- des éléments de comparaison avec d'autres contextes.

5. Bilan de la législature

5.1 Points forts

Au cours de la législature, plusieurs éléments ont contribué au bon fonctionnement du Conseil d'établissement et à la qualité de ses travaux :

- **Richesse et diversité des échanges**
  Les discussions ont bénéficié de la pluralité des profils représentés au sein des quatre quarts, permettant de croiser les regards et d'aborder les thématiques sous différents angles.
- **Qualité du climat de travail**
  Le CEt a su instaurer un climat de confiance, propice à l'expression des points de vue de chacun, dans le respect des rôles et des sensibilités.
- **Partage d'informations et transparence**
  Le Conseil a constitué un espace privilégié pour la circulation d'informations entre les différents acteurs de la vie scolaire, contribuant à une meilleure compréhension mutuelle.
- **Clarification de thématiques complexes**
  Les échanges ont permis d'apporter des éclairages sur diverses questions, notamment en matière de rôles, de responsabilités et de fonctionnement institutionnel.
- **Production et qualité des documents**
  Les procès-verbaux, ainsi que les documents élaborés durant la législature, ont constitué des supports clairs, structurés et utiles pour les membres et les partenaires.
- **Structuration du fonctionnement dès le début de la législature**
  Le travail initial de définition du cadre, des rôles et des priorités a permis d'assurer une base solide pour les travaux du CEt.
- **Amélioration de la communication et de la collaboration**
  Le CEt a contribué à renforcer les liens entre les différents acteurs (école, parents, autorités, partenaires), favorisant une meilleure coordination.
- **Meilleure compréhension du fonctionnement de l'école**
  Les échanges ont permis aux membres d'acquérir une vision plus globale et nuancée des réalités scolaires, dans leurs dimensions pédagogiques, organisationnelles et institutionnelles.
- **Valorisation de la participation des élèves**
  La place accordée au Conseil des élèves a permis d'intégrer leur point de vue dans les réflexions et de renforcer leur rôle dans la vie de l'établissement.
- **Identification et transmission de thématiques pertinentes**
  Le CEt a su faire émerger des sujets d'intérêt pouvant être relayés vers d'autres instances, notamment la commission culturelle.
- **Renforcement de l'identité du CEt**
  La création d'un logo représentant les quatre quarts a contribué à rendre visible la spécificité et la légitimité du Conseil.
- **Dynamique d'engagement**
  Pour plusieurs membres, la participation au CEt a constitué une source de motivation et d'implication dans la vie de l'école et de la collectivité.

5.2 Axes de développement

Au terme de la législature, plusieurs pistes d'amélioration se dégagent. Elles concernent principalement la manière dont le Conseil d'établissement peut être pleinement investi dans son rôle d'instance de concertation et de mise en dialogue.

- **Clarification et appropriation du rôle du CEt**
  La question centrale n'est pas tant celle de l'utilité du CEt que celle de son utilisation. En tant qu'organe prévu par la loi, il constitue un espace destiné à informer les réflexions et les décisions des instances compétentes, au service de la communauté scolaire. Cette posture, distincte d'un rôle opérationnel, mérite d'être régulièrement rappelée et partagée.

- **Héritage institutionnel et évolution des pratiques**
  Le CEt s'inscrit dans la continuité de la commission scolaire, tout en élargissant sa composition dans le cadre de la mise en œuvre de la LEO. L'enjeu consiste à tirer pleinement parti de cette ouverture en intégrant activement l'ensemble des quarts dans les échanges et les réflexions.

- **Circulation de l'information et visibilité des travaux**
  Malgré les efforts entrepris, le fonctionnement du CEt et le contenu de ses échanges ont parfois pu apparaître peu lisibles à l'extérieur. Les canaux de communication existants entre les directions d'école et les autorités intercommunales sont bien établis, mais les informations issues du CEt peinent encore à être diffusées de manière large et régulière. Renforcer la visibilité des travaux du CEt constitue un enjeu central.

- **Représentation et circulation de l'information au sein du quart école**
  Les enseignants membres du CEt, lorsqu'ils ne font pas partie du conseil de direction, sont généralement volontaires ou cooptés. Dans un établissement réparti sur plusieurs sites, cette configuration rend plus difficile une diffusion homogène de l'information.
  Il apparaît ainsi nécessaire de renforcer les mécanismes permettant :

  - une meilleure remontée des préoccupations depuis l'ensemble des équipes enseignantes ;

  - une restitution plus systématique des échanges du CEt auprès de tous les enseignants, sur les différents sites.
    Une réflexion sur des modalités de consultation élargie (sondages, relais par site, temps d'échange) pourrait contribuer à renforcer la représentativité de ce quart.

- **Mobilisation et continuité au sein du quart parents**
  La participation des parents demeure un défi. La difficulté à recruter des membres, ainsi que les démissions et changements en cours de législature, fragilisent la continuité des travaux. Par ailleurs, la nature même du CEt — espace de discussion dont les effets sont souvent indirects et différés — peut générer des attentes en décalage avec son rôle.
  En parallèle, l'absence de canaux directs et structurés pour consulter l'ensemble des parents et leur restituer les échanges limite leur sentiment de participation et de représentation.

- **Représentation des milieux concernés par la vie de l'école**
  Si certains acteurs institutionnels (bibliothèque, accueil parascolaire) sont bien intégrés,

la mobilisation des autres milieux (associations sportives, culturelles, locales) reste limitée. Le mode de désignation, reposant de facto sur le volontariat, ne permet pas toujours d'assurer une représentation large et structurée.
De plus, les dynamiques associatives étant souvent organisées à l'échelle communale plutôt qu'intercommunale, la circulation de l'information et la participation à l'échelle de l'AEE s'en trouvent limitées.

- **Coordination intercommunale des acteurs locaux**
  Ces constats amènent à s'interroger sur l'opportunité de renforcer la coordination entre les acteurs sportifs, culturels et associatifs à l'échelle intercommunale. Une telle dynamique pourrait faciliter la circulation de l'information, encourager l'émergence de propositions et renforcer les liens avec l'école.

6. Annexes

Les documents suivants, élaborés durant la législature, sont annexés au présent rapport :

- Document sur la **compréhension des rôles et missions du CEt**
- Tableau distinguant le **rôle du quart parents et celui de l'APE**
- Diagramme explicatif des **acronymes et des acteurs de la vie scolaire**
- Résultats du **sondage sur les horaires scolaires**

Ces documents constituent des outils de référence pour la compréhension du fonctionnement du CEt et de son environnement.